

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19758 - 76ÈME ANNÉE

## Océan Indien zone de paix et zone dénucléarisée

### Le Mouvement réunionnais pour la Paix salue l'entrée en vigueur du TIAN



Des armes nucléaires peuvent circuler à Diego-Garcia, base militaire à l'origine de la déportation des Chagossiens.

Dans un communiqué diffusé ce 21 janvier, le Mouvement réunionnais pour la Paix salue l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction des armes nucléaires. Le Mouvement réunionnais pour la Paix soutient la démarche des organisations qui demandent à la France d'adhérer à ce traité et rappelle qu'il a écrit en septembre dernier au secrétaire général de l'ONU pour revendiquer « Océan Indien zone dénucléarisée ».

Demain, vendredi 22 janvier 2021, entrera en vigueur le TIAN, voté en 2017 à l'ONU. C'est une

grande avancée pour l'élimination définitive des armes nucléaires dans le monde.

Cependant, la France n'a toujours pas ratifié ce traité. Or, la crise covid a montré combien le pays manquait de moyens dans le domaine médical. Il en est de même dans l'éducation où les résultats des petits français ne cessent de baisser jusqu'à pointer dernier en mathématiques. Plusieurs dizaines associations manifestent ces jours-ci et 5 prix Nobel de La Paix se mobilisent pour demander au Président Macron de signer ce traité. Nous soutenons bien sûr ces actions.

Pour notre part, en septembre 2020, avec l'aimable collaboration du Professeur Oraison, nous avons écrit au Secrétaire général de l'ONU ainsi qu'au Secrétaire général de la COI pour que notre zone Océan Indien soit érigée en zone dénucléarisée.

D'autres actions seront menées au cours de cette année pour accentuer cette revendication.

**Mouvement Réunionnais  
Pour La Paix**

## Affiches sexistes et instrumentalisation de féminicides : «La justice complice du sexisme d'Etat !»

Un communiqué commun à 6 organisations de défense des droits des femmes dénonce une décision relative à des affiches sexistes à Dannemarie et « banalisant les violences contre les femmes » à Béziers. Les effrontés, Osez le Féminisme !, Collectif National pour les Droits des Femmes, Citoyennes maintenant, Collectif 13 pour les Droits des femmes et Chiennes de garde comptent aller en Cassation et revendiquent une loi anti-sexiste pour que notamment le principe d'égalité entre tous les citoyens de la République soit respecté. Les femmes représentent en effet la moitié de la population, elles doivent être pleinement respectées.

Lundi 18 janvier 2021, la justice a rejeté notre appel estimant que la mairie de Béziers n'avait eu, avec ses affiches banalisant les violences contre les femmes, "aucun message à connotation sexiste"... comme dans l'affaire de Dannemarie. Le fait que ces images, qui renforcent les stéréotypes sexistes et les violences contre les femmes, soient promues par des institutions publiques est encore plus révoltant, et contraire au principe constitutionnel d'égalité femmes-hommes qu'elles sont censées défendre. Nous irons en Cour de Cassation pour demander justice !

Les représentations sexistes dans l'espace public portent atteinte à notre dignité, elles créent un environnement hostile, elles ancrent et naturalisent les stéréotypes et participent au continuum des violences ! L'image des femmes revêt un enjeu politique fondamental et conditionne l'égalité réelle.

L'image sexiste des femmes est souvent exploitée à des fins mercantiles. Encore plus inacceptable, les stéréotypes sexistes sont parfois exploités par des maires, agent.es de l'Etat, à des fins de communication publique. On peut parler de sexisme d'Etat. De nom-

breux exemples peuvent être cités, mais les associations féministes ont décidé de réagir plus particulièrement contre deux campagnes de communication de 2017 :

**La Commune de Dannemarie, une institution publique donc, avait planté en 2017 dans toute la ville des silhouettes de femmes, hypersexualisées, dans des postures empruntées à la pornographie.** Elles étaient couchées dans des positions lascives, cuisses écartées, toutes extrêmement minces. Elles s'adonnaient à des activités telles que le shopping, le strip-tease, le retrait de maillot ou le léchage de babines. Ces silhouettes présentaient aussi des femmes par les parties sexualisées de leurs corps ou en les symbolisant par des objets stéréotypés, comme la chaussure à talon.

**A Béziers, le maire avait banalisé et instrumentalisé deux féminicides dans les campagnes incriminées.** Dans un cas, une femme était étranglée par un homme, dans l'autre elle était maintenue sur les rails d'un train à l'approche. (...)

Malheureusement, pour Dannemarie en octobre 2020, et pour Béziers le 18 janvier 2021, les requêtes des associations ont été rejetées, même en appel, par l'unique motif péremptoire que les campagnes ne seraient pas sexistes selon les magistrats ! (...)

**Le Conseil de l'Europe a pourtant précisé le sens juridique du sexisme au terme d'une recommandation de 2019 qu'il considère comme une discrimination faite aux femmes. Il insiste sur le concept de « continuum des violences », à savoir que la violence symbolique (image de violence contre les femmes diffusée et banalisée par la culture et la communication) facilite et fait le terreau des agissements sexistes : violences notamment. Ainsi la recommandation précise que : "Notant que le sexisme constitue une entrave à l'émancipation des**

**femmes et des filles, qui sont affectées de manière disproportionnée par les comportements sexistes; et notant également que les stéréotypes et préjugés de genre intrinsèques façonnent les normes, le comportement et les attentes des hommes et des garçons, et sont ainsi à l'origine des agissements sexistes"**

En dépit de ces affirmations claires, les juges restent dans le déni, assèment des poncifs archaïques, valident le sexisme d'Etat et les privilèges d'un temps révolu.

L'Etat de droit ne doit pas oublier 50% de l'humanité ! Le sexisme est grave et mortel, il est contraire à la constitution, il est contraire à notre socle de valeurs et de droits !

Nous réclamons l'instauration d'une loi anti-sexiste qui permettrait d'empêcher l'affichage dans l'espace public d'images faisant l'apologie des violences faites contre les femmes, et constituant un appel à la haine et au meurtre des femmes... En 2019, 152 femmes sont mortes tuées par leur conjoint ou ex-conjoint !

Nous continuerons à nous mobiliser. Dans l'affaire de Dannemarie, comme dans celle de Béziers, nous irons en Cassation devant le Conseil d'Etat, pour que le sexisme d'Etat cesse et que le principe d'Égalité entre les femmes et les hommes, consacré dans le marbre de la constitution, ne restent pas un droit théorique.

***Les effrontés,  
Osez le Féminisme !,  
Collectif National pour les  
Droits des Femmes,  
Citoyennes maintenant,  
Collectif 13 pour les Droits  
des femmes,  
Chiennes de garde***

## Edito

### Une féminisation des marchés ?

Au sein des chefs d'entreprise, la parité a toujours été remise en cause, car les hommes ont toujours été plus nombreux que les femmes. Les études ne cessent de montrer ce constat par des chiffres tout à fait parlant : moins d'un membre sur cinq des comités exécutifs, véritables anti-chambres du pouvoir, sont des femmes. Et celles qui y parviennent sont souvent cantonnées à des missions annexes comme la communication, les ressources humaines ou les responsabilités sociétales de l'entreprise.

Un exemple à suivre, survenu il y a quelques jours, c'est la nomination d'une femme à la tête de la Bourse de Paris. Une première ! Cela est un signe positif pour l'égalité femmes-hommes.

Il ne faut pas l'oublier, l'accès à la place de marché de la capitale a été interdit aux femmes pendant près de 250 ans. Non seulement les femmes ne pouvaient accéder au Palais Brongniart, mais elles étaient aussi exclues des métiers de la finance. Cette nomination est une très bonne chose et permet de remédier à la faible part de femmes à la tête d'institutions bancaires. A ce jour, seulement 2 % de femmes occupent un poste à la tête d'institutions bancaire, à savoir le FMI et la Banque Centrale européenne (BCE).

La différence d'accès entre femmes et hommes aux postes d'encadrement et de direction dénote une inégalité dans les parcours professionnels. Ce constat est général dans la majorité des secteurs, même les plus féminisés.

Pour y remédier, nous devons changer les codes, en continuant à élargir les quotas notamment dans les conseils d'administration. Partons encore plus loin en proposant un projet de loi visant à les introduire dans les comités exécutifs. Reste le plus difficile à convaincre, les patrons souvent réticents à accepter les quotas qui pourtant feraient du bien à l'entreprise. Malgré que ces écarts soient réduits, ils persistent malheureusement toujours.

*Bertrand Ancelly*

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21  
Publicité : publicite@temoignages.re  
CPPAP : 0916Y92433

# Oté

## Obliy pa : de toutan l'avé -é néna ankor-rényoné dann kan larézistans !

Matant Zélida la ékri Justin :

Mon shèr nové, mon spèss salté, rouj-de-fon dovan létèrnité, kossa mi antann azot apré di : Alor solon zot La Rényon, so pti galé dann loséan indien noré té kapab vanz kont lo kovid par li-mèm. Arète in pé fé gonf zot shoviy konmsa ! Pars solon sak mwinn la antann épi antann rakonté, shak foi nou la gingn kou d'kongn sé La Frans la vni pou poz pansman. La prèv ? La pa Léopard la libèr anou par raport la diktatir maréchal Pétain ? é si in zour la bézoin, La frans mèm va sokour anou. Tok ! Pran sa pou toué.

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèr, tro kozé sé koz an tro. Pars lé vré sak ou la di dsi lo bato Léopard mé kan bato-la l'arivé, si wi koné pa, l'avé déza bann rézistan issi La Rényon. Focard, sa i di pa ou arien sa ? Lo ga téi rossoi plizyèr pèrsone son kaz pou ékout radio Londres. Lo Prins Vin-Sanh ? Wi koné pa sé li téi rant an kontak avèk bann zanglé bazé dann lil Maurice. Bann sélul kominis Lépervanche dann la komine lo port, wi koné pa non pli, épi lo 1300 zangazé volontèr\* la arzoinn La frans lib... Matant mi di aou arienk sa pou linstan, mé i fo ou i obliy pa de tou tan bann rényoné la rant an lite kont linzistis. Sa té vré dopi lo komansman nout pèpléman, épi la kontinyé ziska zordi é la pa fini. Tok ! Pran sa pou ou !

\*An parmi l'avé lo dé frèr Pau épi Jacques Vergès é d'ot ankor.

*Justin*